

**FCPE**  
**SCHNEIDER DIVERSIFIE**

Rapport annuel  
au 31 décembre 2024

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>7</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>25</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>28</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>29</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>30</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>35</b>
Bilan Actif	36
Bilan Passif	37
Compte de résultat	38
<b>Annexes</b>	<b>40</b>
Informations générales	41
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	48
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	50
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	56
Inventaire des actifs et passifs en EUR	60
Annexe SFDR	89

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**SCHNEIDER DIVERSIFIE** est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Fonds est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### SCHNEIDER DIVERSIFIE

Code AMF : 990000062819

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), agréé en France sous le n° GP 99026 et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 4 juin 2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français individualisé de Groupe

### Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

### Objectifs

- Le FCPE a pour objectif de gestion de surperformer, sur sa durée de placement recommandée, l'indicateur de référence suivant : 55% MSCI Emu (NR) + 45% Bloomberg Euro Aggregate. Le FCPE est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCPE est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.
- Le FCPE est exposé sur les marchés d'actions et de taux français et étrangers. L'exposition sur les marchés d'actions représente au minimum 40% et au maximum 70% de l'actif du FCPE ; le solde étant exposé sur les marchés de taux avec une sensibilité ajustée sur la sensibilité de l'indice de référence Bloomberg Euro Aggregate avec une marge de [-2,5 ; +2,5]. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCPE une variation en pourcentage des taux d'intérêt. A titre d'illustration, une sensibilité de 8 pour un portefeuille 100% exposé en taux se traduit, pour une hausse de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt, par une variation négative d'environ 8% de la valeur du portefeuille.
- L'exposition au risque de change représente 30% maximum de l'actif. Les investissements en actions et produits de taux seront effectués : indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, gérés par des entités du Groupe HSBC,

directement, à titre accessoire, sur les marchés d'actions et de taux français et étrangers.

- Le FCPE peut utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture ou d'exposition du portefeuille afin de réaliser l'objectif de gestion. Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du FCPE.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Vous pouvez demander la souscription et le rachat de vos parts au Teneur de Compte. Votre demande sera exécutée sur la base de la prochaine valeur liquidative. La valeur liquidative est calculée chaque jour ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse (aux dates de référence) et de jours fériés.

### Investisseurs de détail visés

Ce FCPE est ouvert aux salariés et anciens salariés du Groupe SCHNEIDER ELECTRIC.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : BNP Paribas SA.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise, ou communiquée par tous moyens disponibles dans l'Entreprise, et de ses établissements.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 080	EUR 4 260
	Rendement annuel moyen	-59,16 %	-15,68 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 420	EUR 9 410
	Rendement annuel moyen	-15,78 %	-1,20 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 300	EUR 11 540
	Rendement annuel moyen	2,99 %	2,90 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 12 570	EUR 13 330
	Rendement annuel moyen	25,66 %	5,91 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre novembre 2018 et novembre 2023. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre juin 2016 et juin 2021.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	48 EUR	282 EUR
Incidence des coûts annuels *	0,5 %	0,5 % chaque année

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,40% avant déduction des coûts et de 2,90% après cette déduction.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Aucun coût d'entrée n'est prélevé.	0 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,41 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2023.	42 EUR
Coûts de transaction	0,07 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

**Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?****Période minimale de détention recommandée : 5 ans**

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

**Comment puis-je formuler une réclamation ?**

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

**Autres informations pertinentes**

Les critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com).

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé de 8 membres : 4 représentants des porteurs de parts, désignés par les représentants des organisations syndicales représentatives au sein des sociétés du Groupe SCHNEIDER (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC), à raison d'un membre par organisation syndicale, et 4 représentants de l'entreprise, désignés par la Direction du Groupe.

Les parts de ce FCPE ne peuvent pas être souscrites par une personne résidant aux États-Unis d'Amérique telle que définie par la réglementation américaine.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2024 (T1), l'économie américaine s'est révélée plus solide que prévu, ce qui a entraîné de fortes révisions haussières sur les prévisions de croissance en 2024<sup>1</sup> à 2.2% contre 1.2% fin décembre. Le dynamisme de la consommation des ménages et la baisse du taux d'épargne ont entretenu la demande, la résilience du marché de l'emploi, ainsi que la confiance du secteur privé. En Europe, les indicateurs avancés (enquêtes PMI, confiance des consommateurs) se sont améliorés, soutenus par le secteur des services, ce qui contraste avec la faiblesse du secteur industriel. Les risques de récession en zone euro se sont donc nettement atténués au T1, malgré une activité atone au T4 2023. En Europe, les économistes tablent sur une quasi-stagnation de l'activité en 2024, tant au Royaume-Uni (0.3% contre 0.1% en 2023) qu'en zone euro (0.5% contre 0.4% en 2023). Dans les économies émergentes, l'Inde continue de surprendre favorablement, grâce au déploiement de ses infrastructures, et au dynamisme de la consommation et des exportations. En Chine, l'absence de reprise du secteur immobilier a entraîné de la part des autorités un renforcement des mesures de soutien (baisse des réserves obligatoires des banques, réduction des taux de crédit immobilier, mise en place d'un fonds de stabilisation). Les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis n'ont pas empêché un redressement des indicateurs avancés (enquêtes PMI en amélioration ce trimestre). Le ralentissement de l'économie chinoise devrait se poursuivre, en douceur, avec une évolution du PIB attendue de 4.6% en 2024 et 4.4% en 2025 (contre 5.2% en 2023). Dans un environnement économique relativement moins marqué par le risque de récession, les publications d'inflation ont évolué de manière contrastée, avec des surprises haussières aux Etats-Unis (3.5% en mars contre 3.4% attendu, et 3.4% en décembre), et baissières en zone euro (2.4% en mars contre 2.5% attendu, et 2.9% en décembre). Cependant aux Etats-Unis comme en zone euro, le point de résistance reste l'inflation hors énergie et alimentaire (en mars à 3.8% et 2.9% respectivement). Cette persistance résulte du dynamisme du secteur des services, et de la croissance des salaires dans un contexte d'amélioration de la productivité relativement faible, probablement en raison de plusieurs facteurs : rétention de main d'œuvre, baisse des heures travaillées, hausse de l'absentéisme, ou encore augmentation relative de la main d'œuvre généralement moins qualifiée. L'évolution de la productivité et des coûts salariaux unitaires, du fait de leur large impact sur les marges des entreprises influencent directement les prix. Ces indicateurs sont donc très surveillés pour diriger la politique monétaire et anticiper les évolutions des taux directeurs et des conditions financières.

Au second trimestre 2024 (T2), l'économie mondiale a poursuivi son redressement, marqué par des inflations plus élevées que prévu et les risques de divergences des politiques monétaires. L'inflation aux Etats-Unis a en effet de nouveau surpris à la hausse en mars à 3.5%, avant de refluer en avril (3.4%) et en mai (3.3%). L'inflation en zone euro s'est révélée plus persistante que prévu, avec une évolution entre 2.4% et 2.6% ce trimestre, dans un contexte de reprise économique. La croissance du PIB au T1 a en effet surpris favorablement en Europe et aux Etats-Unis, avec la poursuite d'une hausse de la consommation des ménages. Les enquêtes des directeurs d'achat (PMI) de mars à mai ont signalé que la croissance de l'activité privée se poursuivrait en Europe, grâce à la dynamique des services et malgré les difficultés du secteur industriel. Les risques inflationnistes ont semblé plus élevés aux Etats-Unis qu'en Europe, car la demande américaine reste dynamique et supérieure à son potentiel, ce qui n'est pas le cas en Europe où les contraintes d'offre dominent. Aussi la Réserve Fédérale américaine a renouvelé des signaux de vigilance quant au démarrage de son cycle d'assouplissement monétaire, ce qui n'a pas manqué d'influencer les banques centrales des pays émergents qui subissent des risques sur leurs devises. L'inflation des pays émergents est en effet plus élevée que dans les pays développés, et les risques inflationnistes sont exacerbés dans

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2024.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

un contexte d'incertitudes géopolitiques, de volatilité des prix du pétrole et du gaz, et de forte remontée des cours du blé et du cuivre. Enfin l'augmentation des anticipations de différentiels de taux des banques centrales ont en partie pesé sur les devises émergentes, ce qui a entretenu une inflation élevée via les prix des biens importés. En Chine, les publications économiques se sont révélées mitigées, avec une faiblesse de la demande intérieure et une inflation atone (0.2% en juin). Cependant, les autorités chinoises ont poursuivi leur soutien au secteur immobilier, notamment via des mesures macroprudentielles et la conversion des logements invendus en logements sociaux. La dynamique des exportations chinoises s'est maintenue au T2, malgré les tensions commerciales avec les Etats-Unis et les risques d'escalade, avec l'imposition de nouveaux droits de douane, notamment sur les véhicules électriques, panneaux solaires ou batteries lithium-ion.

Au troisième trimestre (T3) 2024, les risques géopolitiques, les incertitudes liées aux élections américaines et aux choix de politiques fiscales tant en Europe qu'aux Etats-Unis ont laissé les économistes dans l'expectative, entre le scénario d'un atterrissage en douceur ou celui de récession. La poursuite de la modération de l'inflation aux Etats-Unis (2.5% en août après 3.3% en mai), en zone euro (1.8% en septembre contre 2.6% en mai) et dans une majorité de pays émergents a permis de nouvelles baisses de taux des banques centrales, et cela dans le contexte d'une certaine résilience de l'économie. En effet, l'accélération du PIB américain au T2 a surpris à la hausse (3.0% en variation trimestrielle annualisée contre 2.0% attendu et 1.4% au T1), en particulier la consommation des ménages. De plus, l'historique du PIB américain a été révisé positivement, notamment le taux d'épargne et les revenus des ménages qui ont bénéficié de gains d'intérêt sur les placements et dépôts lors de la remontée des taux. Aux Etats-Unis, les rapports de l'emploi (en particulier la hausse du taux de chômage à 4.3% en juillet contre 4.1% attendu, après un plus bas de 3.4% en avril 2023) ainsi que la détérioration des enquêtes de confiance (notamment dans le secteur manufacturier) ont établi que le risque de récession était plus élevé que celui lié à la persistance de l'inflation. En zone euro, la croissance du PIB est certes ressortie en ligne avec les attentes (0.2% t/t au T2), mais grâce à la contribution positive du commerce extérieur et de moindres importations du fait de la contraction de la demande domestique. Les divergences au sein de la région se sont accentuées, avec une détérioration de l'activité en Allemagne, une certaine résilience en Italie et France, et une forte expansion en Espagne. Ailleurs en Europe, la reprise économique au Royaume-Uni s'est poursuivie au T2, quoiqu'à un rythme plus modéré, tirée par la dépense publique et les investissements privés. Avec les nouvelles règles fiscales de l'Union européenne et le nouveau gouvernement du Royaume-Uni, les choix de politique fiscale vont impacter l'activité économique, avec des effets multiplicateurs incertains sur les prochaines années. En Chine, après une croissance inférieure aux anticipations (0.7% t/t au T2 contre 0.9% attendu et 1.6% au T1), les autorités ont amplifié leur soutien aux secteurs immobilier et financier fin septembre, et ont signalé de nouvelles mesures en faveur de la demande domestique.

Au quatrième trimestre 2024 (T4), dans les pays développés, la croissance du PIB au 3<sup>ième</sup> trimestre a été plus soutenue que prévu dans l'ensemble, grâce à la consommation des ménages, notamment aux Etats-Unis, en zone euro et au Japon. La désinflation a permis une amélioration du pouvoir d'achat sur fonds de résilience du marché de l'emploi et d'assouplissements des conditions financières. Cependant au cours du 4<sup>ième</sup> trimestre, les indicateurs de confiance ont signalé une modération de l'activité, tirée par la poursuite du décrochage du secteur manufacturier, et cela malgré une certaine résilience des services. Les politiques commerciales et fiscales proposées par la nouvelle administration américaine à partir de 2025 ont exacerbé les inquiétudes des milieux d'affaires. En Europe la nécessité de retrouver un équilibre budgétaire et la probabilité d'un relèvement de la fiscalité ont entraîné un nouveau repli de la confiance des ménages, ce qui risque d'affaiblir la consommation, principal pilier de l'activité économique. Aussi les prévisions de croissance du PIB en 2025<sup>2</sup> ont été révisées à la baisse en zone euro de +1.3% septembre<sup>3</sup> et à +1.0% en décembre<sup>2</sup>, du fait de l'Allemagne (PIB révisé à +0.4%<sup>2</sup> contre +1.0% en septembre), et en France (PIB révisé à +0.7%<sup>2</sup> contre +1.1% en septembre<sup>3</sup>). Dans le reste de l'Europe, les

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2024.

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg du 30/09/2024.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

prévisions de croissance du PIB en 2025 ont montré une certaine résilience, mais seule l'Espagne devrait poursuivre une croissance relativement forte à +2.2%, portée par des avantages comparatifs favorables, notamment en termes de coûts salariaux, de prix de l'énergie, et d'exposition au secteur touristique. Les statistiques aux Etats-Unis ont confirmé l'exceptionnalisme américain avec une croissance solide en novembre, sur le front des salaires (+4.0% a/a) et des dépenses des ménages (5.5% a/a), ce qui tend à soutenir l'inflation (2.7% a/a en novembre contre 2.4% en septembre). Ainsi les prévisions de croissance américaine en 2025 ont continué d'être révisées à la hausse, de +1.8% en septembre à +2.1% en décembre<sup>2</sup>. L'exceptionnalisme américain contraste avec des économies en légère perte de vitesse sur fonds de tensions commerciales et de risques de barrières tarifaires. Cet environnement ne devrait pas entraîner de pressions inflationnistes ou de risques de boucles prix-salaires en 2025 : l'inflation<sup>2</sup> devrait ralentir à 2.0% en zone euro, à 2.1% aux Etats-Unis, voire au plus se stabiliser à 2.5% au Royaume-Uni, ce qui permettrait des assouplissements monétaires supplémentaires, certes d'ampleurs diverses selon les contextes nationaux. Seules les politiques monétaires au Brésil et au Japon vont continuer de se démarquer, avec davantage de hausses de taux en 2025. En Chine, les autorités ont signalé garder le cap d'un renforcement du soutien au crédit, et se sont montrées disposées à des mesures d'exception. La modération de l'activité économique resterait donc relativement bien contrôlée grâce à la bonne tenue du secteur industriel et une amorce de reprise du côté de la consommation des ménages, ce qui permet d'envisager un ralentissement modéré<sup>2</sup> en 2025 à 4.5% contre 4.8% en 2024. En Inde, le consensus des économistes table sur une croissance du PIB de 6.5%, légèrement inférieure aux prévisions de septembre (6.9%) et contre 8.2% en 2024. Enfin en Amérique latine, la tendance sur 2025 est aussi au ralentissement, notamment au Mexique où l'accord de libre-échange américain sera remis en question.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2024 (T1), la solidité de l'économie américaine a entretenu le revirement haussier des marchés d'actions amorcé le trimestre précédent (indice MSCI\* World +9.5% en variation trimestrielle t/t au T1 2024). La bourse américaine (MSCI\* Etats-Unis +10.4%) a surperformé l'indice mondial, ainsi que les places au Japon (+19.3%) et en zone euro (+10.3%). L'appétit pour le risque a été alimenté par des résultats d'entreprises généralement favorables et la diminution des craintes de récession. Cet environnement a également favorisé les marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, notamment les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) qui ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). A l'inverse ce contexte n'a pas été aussi bénéfique aux bourses émergentes (MSCI EM +4.6%), et a pénalisé les marchés obligataires qui avaient intégré d'importantes anticipations d'assouplissements monétaires. Début janvier, les marchés anticipaient déjà des baisses de taux conséquentes sur l'année 2024, notamment pour la Réserve Fédérale américaine (Fed) et la Banque centrale européenne (BCE) (environ 150 points de base), mais aussi pour les banques centrales d'Amérique latine. La dynamique plus forte que prévu de l'économie américaine, et la persistance de l'inflation ont entraîné un retournement de ces anticipations qui, fin mars, n'intégraient plus que des baisses de 75 points de base (pdb) pour la Fed, et 100 pdb pour la BCE. En conséquence, les taux souverains se sont fortement redressés au T1: +32pdb à 4.20% aux Etats-Unis, +27pdb à 2.30% en Allemagne, +39pdb à 3.93% au Royaume-Uni, avec un mouvement similaire sur les places émergentes. Le report du cycle de baisses des taux de la Réserve fédérale a permis un différentiel de rendements favorables au dollar US (indice DXY<sup>1</sup> +3% au T1), notamment au détriment du yen japonais (-6.8% contre dollar US au T1) et du franc suisse (-6.7%). Le franc suisse a été pénalisé par les perspectives monétaires de la Banque Nationale Suisse (BNS). Son président a en effet suggéré en janvier que la BNS était moins favorable à un franc suisse fort. La BNS a ainsi été la première des banques centrales des économies développées à réduire son taux directeur dès mars, de 1.75% à 1.50%. Enfin, les tensions au Proche-Orient ont continué de soutenir les prix du baril de pétrole (WTI +16% à USD 83) et de l'or (+8% à USD 2230 l'once).

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

Le second trimestre 2024 (T2) a été essentiellement marqué par les incertitudes liées au cycle de baisses des taux américains, mais aussi par les développements politiques, notamment en France, ce qui a pénalisé les marchés obligataires. Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont ainsi continué de monter au T2 : +20pdb à 4.40% aux Etats-Unis et à 2.50% en Allemagne, ou +24pdb au Royaume-Uni à 4.17%. Cet environnement a favorisé la poursuite de l'appréciation du dollar US (indice DXY<sup>6</sup> +1.3% au T2), notamment au détriment du yen japonais (-5.9% contre dollar US au T2), du peso mexicain (-9.6%) ou du réal brésilien (-10.9%). Les développements politiques ont exacerbé les évolutions de marchés, avec un accueil favorable aux suites des élections en Afrique du Sud et en Inde, contrairement au Mexique. En France, la dissolution surprise du parlement au lendemain des résultats des élections au parlement européen, et le déclenchement d'élections législatives les 30 juin et 7 juillet ont entraîné un fort mouvement d'aversion pour le risque. Les marchés obligataires et boursiers ont pris la mesure des risques de dérapages des finances publiques, ainsi que des incertitudes sur le respect des règles budgétaires européennes. En conséquence, le rendement 10 ans de la dette française a bondi de 49pdb à 3.30%, ce qui a entraîné à la hausse les rendements de la dette des pays européens les plus risqués : +26pdb à 3.42% sur l'obligation d'Etat espagnole, et + 39pdb à 4.07% sur leur équivalent italien. Très liés au risque souverain, les titres financiers ont aussi été sanctionnés, ainsi que le marché de crédit high yield et les actions de la zone euro (MSCI eurozone -1.2% en variation trimestrielle t/t). Les incertitudes politiques ont pénalisé les marchés des actions au Brésil (-2.5% t/t) et surtout au Mexique (-7.5% t/t). A l'inverse, les indices boursiers ont poursuivi leur progression aux Etats-Unis (+4.0% t/t), au Royaume-Uni (+3.6%), ou en Inde (+10% t/t), et se sont redressés en Chine (+7% t/t) ou en Afrique du Sud (+8.5%).

Au troisième trimestre (T3) 2024, les marchés financiers ont été particulièrement mouvementés, sur fond d'inquiétudes sur la croissance mondiale et sur les décisions des banques centrales. Les indices de volatilité ont bondi, avec des revirements de marchés, notamment début août sur deux faits déclencheurs : une détérioration plus importante que prévu de l'emploi américain, et une remontée inattendue du taux de la Banque du Japon. Ces annonces sont survenues sur des marchés peu liquides en raison des congés d'été, et ont entraîné des débouchements brusques de positions spéculatives. La chute brutale des bourses mondiales n'a cependant duré que quelques jours, dans le sillage du renforcement des anticipations de baisses de taux des banques centrales. Dans un contexte de statistiques d'emploi décevantes, de chute du prix de pétrole (WTI -16%/t à USD 68/baril) et de désinflation, la Fed a initié en septembre son cycle d'assouplissement monétaire, avec une réduction de ses taux directeurs plus forte que prévu, de -50 points de base (pdb) contre -25pdb attendu. La baisse des taux de la Fed a ouvert la voie à une série de décisions des banques centrales des pays émergents et développés, mais aussi favorisé des anticipations de baisses de taux de plus grande ampleur. En Chine, les autorités ont déployé fin septembre un important plan de soutien, via des réductions de taux bancaires et de réserves obligatoires ainsi que des mesures destinées aux secteurs immobilier et financier (notamment un fonds pour les rachats d'actions). Ces mesures ont fortement impacté les indices boursiers, et l'indice MSCI\* World a terminé le 3<sup>ème</sup> trimestre en hausse de 5% t/t (variation trimestrielle). Les actions des pays développés ont légèrement sous-performé (MSCI DM +4.8% t/t) face aux places des pays émergents (MSCI EM +6.8% t/t), soutenues par l'indice chinois qui a bondi de 24% t/t. Du côté des marchés obligataires, les anticipations d'assouplissement monétaire accru ont favorisé les titres les plus risqués, comme le crédit à haut rendement « High Yield », ou tels les titres souverains des pays émergents (notamment Mexique ou Afrique du sud) et ceux de la périphérie de la zone euro (Grèce, Portugal, Italie, Espagne). Sur le marché des changes, la décision de la Fed a pesé sur le dollar US (DXY<sup>1</sup> -4.8% t/t au T3). A contrario de la Fed, la remontée du taux de la banque centrale du Japon a propulsé le yen face au dollar US (+12% t/t). Enfin sur les marchés des matières premières, l'envolée de l'or (+13% t/t à USD 2634 l'once) s'est poursuivie ; la volatilité du prix de baril de pétrole (WTI -16% t/t à USD 68/baril) était liée à la perspective d'une modération de la demande mondiale, aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient et à l'issue incertaine des conditions d'offre du cartel de l'OPEP+ avant leur prochaine réunion de décembre.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

Au quatrième trimestre (T4) 2024, les marchés ont intégré les risques liés aux changements de politique commerciale et budgétaire après les élections américaines du 8 novembre. La nouvelle administration de Donald Trump envisage entre autres une relance fiscale, des barrières tarifaires, des restrictions migratoires, des coupes dans les dépenses fédérales et une reprise de l'exploitation gazière et pétrolière. Malgré le peu de visibilité en termes d'ampleur et de calendrier, les marchés ont anticipé les impacts probables de telles mesures : une dynamique de croissance et d'inflation soutenue aux Etats-Unis, avec pour conséquence un moindre assouplissement monétaire de la Réserve Fédérale. En effet, les marchés ont intégré que les taux des Fed Funds baisseraient moins que prévu avant les élections : ils s'établissaient à 3.75%-4.0% à horizon de décembre 2025 (contre 3.25%-3.50% avant les élections). La variation des écarts d'anticipations des politiques monétaires a donc favorisé le dollar US (indice DXY<sup>1</sup> 7.6% t/t ; +7.1% a/a). Cet exceptionnalisme américain s'est traduit par une surperformance des actions US (indice MSCI\* US +2.8% en variation trimestrielle t/t ; +25.1% en variation annuelle a/a), en défaveur marquée des places des pays émergents (indice MSCI EM -4.2% t/t ; +13.7% a/a), notamment au Brésil (indice MSCI -10.0% t/t ; -11.4% a/a), au Mexique (indice MSCI -5.0% t/t ; -10.2% a/a) ou en Inde (indice MSCI -8.7% t/t ; +15.7% a/a). Les actions européennes ont terminé l'année avec des évolutions médiocres (indice EuroStoxx600 -2.9% t/t ; +6.0% a/a) et contrastées, avec une bonne progression en Allemagne (indice MSCI +1.6% t/t ; +14.9% a/a), contrairement au Royaume Uni (-0.2% t/t ; +9.5% a/a), et surtout en France (-3.4% t/t ; -1.2% a/a), pénalisées par les incertitudes budgétaires et fiscales. Sur les marchés obligataires, les enjeux de politique monétaire et de consolidation fiscale ont accentué les mouvements de pentification des courbes de taux ainsi que les écarts d'évolutions de taux souverains. Ainsi au T4, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont monté fortement aux Etats-Unis (+79pdb à 4.57%) et au Royaume-Uni +57pdb à 4.57%, mais dans une moindre ampleur en Allemagne (+24pdb à 2.37%), en France (+28pdb à 3.20%, et surtout en Italie (+7pdb à 3.52%). Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Sur les marchés du pétrole, de nombreux facteurs ont contribué à la volatilité des prix : le ralentissement attendu de la demande mondiale en 2025, les incertitudes géopolitiques au Proche-Orient, l'appréciation du dollar US, la perspective d'une éventuelle reprise de l'exploitation aux Etats-Unis, premier producteur mondial. Ainsi malgré une amélioration au T4 (Brent +4.0% t/t), l'année 2024 s'est soldée par un repli du prix du baril (Brent) de -3.1% a/a à 74.6 USD/ baril.

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

<sup>1</sup> Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.

Source : données Bloomberg au 31/12/2024.

## Politique de gestion

### Allocation sur les marchés actions

Le fonds a entamé la période avec une exposition prudente aux marchés actions (51.3%). Cette prudence s'expliquait par une forte probabilité d'une contraction de l'activité économique mondiale. Cependant, la forte résilience de la consommation des ménages et des résultats des entreprises dans un contexte de baisse de l'inflation et du début de la normalisation des politiques monétaires des banques centrales nous a incités à revoir notre scénario économique. La probabilité d'un atterrissage en douceur de l'activité mondiale se renforçant, nous avons progressivement remonté l'exposition du fonds. Cependant, les risques géopolitiques toujours élevés et les échéances électorales à venir (France, Allemagne et bien sûr Etats-Unis) nous ont incité à la prudence. Nous sommes ainsi revenus proches de la neutralité puis légèrement surexposés au cours du mois de mars. Nous avons maintenu cette légère surexposition jusqu'à la fin de l'année.

Au 31 décembre 2024, l'exposition du fonds aux marchés d'actions était de 55.6%.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## Investissements sur les marchés actions

L'investissement sur les actions de la zone euro (MSCI EMU) est mis en place à travers un OPCVM multifactoriel systématique et des OPCVM thématiques. Cette allocation a été revue à la fin du mois de février pour le passage du fonds à une classification SFDR8. Cela s'est notamment traduit par un renforcement des positions ISR du fonds.

Allocation multifactorielle systématique :

Cette allocation, qui représente environ la moitié de notre allocation sur les marchés de la zone euro est réalisée à l'aide de l'OPCVM HSBC ICAV Multifactor Equity. Il représentait environ 26.9% de l'actif du fonds au 31 décembre 2024.

Facteur valorisation/profitabilité :

- Investi à travers l'OPCVM HSBC GIF Euroland Value (environ 1.6% de l'actif net au 31 décembre 2024).

Facteur taille :

- Investi à travers l'OPCVM HSBC GIF Euroland Equity Smaller Companies (environ 5.2% de l'actif net au 31 décembre 2024).

Facteur croissance et qualité :

- Investi à travers le fonds HSBC GIF Euroland Growth (environ 4.2% de l'actif net au 31 décembre 2024).

Facteur faible volatilité :

- Investi à travers le fonds HSBC Euro Equity Volatility Focused (environ 6.2% de l'actif net au 31 décembre 2024).

Investissements socialement responsables :

- Investi à travers l'OPCVM HSBC SRI Euroland Equity (environ 10.0% de l'actif net au 31 décembre 2024).

Au cours de la période, les diversifications sur les styles ont eu une contribution fortement négative à la performance relative du fonds. La stratégie a été impactée par la faible performance de la plupart des styles, sous-entendant que la performance des indices actions s'explique par beaucoup de facteurs spécifiques. Les facteurs taille et valorisation ont été particulièrement décevants. Seul le facteur momentum, sur lequel nous sommes investis à travers l'OPCVM HSBC ICAV Multifactor Equity a réussi à surperformer dans ce contexte.

L'allocation géographique est réalisée par le biais de futures. Nos diversifications géographiques combinent l'analyse des facteurs de cycle, de valorisation, de profitabilité et de dynamique des prix. Nos analyses peuvent nous amener à investir sur les indices des actions allemandes, américaines, anglaises, australiennes, canadiennes, espagnoles, françaises, italiennes, japonaises, suédoises, suisses et des Pays-Bas.

Sur la période, les diversifications sur les pays développés ont contribué positivement à la performance du portefeuille. Les investissements sur les pays périphériques de la zone euro (Italie, Espagne), notamment au détriment de la France ont été les meilleurs contributeurs.

L'allocation sectorielle sur les valeurs européennes est également réalisée en futures. Nos allocations sectorielles combinent l'analyse des facteurs de valorisation, de profitabilité et de dynamique des prix.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

Sur la période, les diversifications sur les secteurs européens ont eu un impact fortement positif. Nous avons notamment profité de la forte surperformance des valeurs financières (banques, assurances et services financiers). Notre prudence sur l'automobile, les ressources de base et la chimie ont également apporté de la valeur.

## Allocation sur les marchés de taux

Le fonds a débuté l'année avec une sensibilité au risque de taux de 2.9, soit une sensibilité légèrement plus faible que celle de l'indice de référence (-0.25 environ). L'année a été marquée par les évolutions des anticipations des mouvements de taux des principales banques centrales. Notre allocation est restée dynamique pour accompagner les mouvements de taux sur la période. Nous sommes ainsi revenus à la neutralité à la fin du mois de janvier. Nous avons par la suite continué à piloter la durée du portefeuille dynamiquement, tout en maintenant une surexposition relativement à l'indice de référence alors que les banques centrales entamaient le processus de baisse de leurs taux directeurs.

Sur la période, l'allocation sur la sensibilité globale du portefeuille a contribué positivement à la performance du fonds.

Au 31 décembre 2024, la sensibilité du fonds était proche de 3.1.

## Investissements sur les marchés de taux

La poche obligataire est investie en parts de fonds et en futures de taux. Elle est composée de fonds « cœur » et, si la situation le justifie, de diversifications sur les obligations d'entreprises et sur les obligations indexées sur l'inflation. Les futures de taux nous servent à gérer l'exposition en durée du portefeuille ainsi que son positionnement sur la courbe.

L'indice de référence obligataire du fonds a changé à la fin du mois de février concomitamment au passage à une classification SFDR8. Il est ainsi passé d'un indice d'obligations d'Etats de la zone euro à un indice dit « aggregate » qui comporte à la fois des obligations d'Etats et des obligations d'entreprises de la zone euro. De plus, le changement de classification nous a conduits à changer notre approche pour une approche ISR.

La partie « cœur » est depuis fin février exposée à travers le fonds HSBC SRI Euro Bond Fund. Elle représentait 42.4% du portefeuille au 31 décembre 2024.

Nous n'avons pas eu de diversifications sur la période.

## Allocation sur les marchés de devises

L'allocation sur les devises développées mise en place dans le fonds repose sur des critères de valorisation, de dynamique des prix et de portage. Elle est mise en place en forwards de change et gérée dynamiquement. Cette allocation a été globalement neutre en 2024.

## Performances

A la clôture de l'exercice, le FCPE affiche une performance de 5,56 %.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## **Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application**

Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel du FCPE.

La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est la suivante :

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## L'investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement européen SFDR

1

Le règlement SFDR (règlement UE n°2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en vigueur en 2021 avec l'obligation pour les institutions financières d'être transparentes dans leur communication sur les stratégies d'investissement durable qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En vertu de ce règlement, tel que le prévoit l'article 2, point (17) du règlement SFDR, l'investissement durable est défini comme un investissement qui génère des résultats environnementaux et/ou sociaux positifs. Le défi pour les gérants d'actifs a résidé dans la définition et le calcul de la contribution nette positive des entreprises au enjeux environnementaux et sociaux, tout en vérifiant que cette contribution positive ne s'accompagne pas d'incidences négatives.



L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif environnemental** ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif social**, pour autant que ces investissements **ne causent de préjudice important** à aucun de ces objectifs et que les sociétés concernées appliquent des pratiques de **bonne gouvernance**, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.



Article 2(17) du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).



### Comment mesurer la contribution durable des émetteurs ?

- ◆ Nous avons développé une méthodologie propriétaire qui permet de déterminer si un instrument/émetteur peut être défini comme un « investissement durable » au sens de l'article 2(17) de SFDR et s'il peut être pris en compte dans le calcul de la proportion d'actifs durables des portefeuilles.
- ◆ Depuis 2022, notre méthodologie a évolué de la recherche d'un alignement du chiffre d'affaires sur les Objectifs de Développement durable (ODD) définis par les Nations Unies à une approche plus large qui intègre également la qualité durable des modèles économiques, des opérations et des stratégies de développement durable mises en place par les émetteurs. Cet élargissement du champ d'analyse reflète mieux l'engagement et les mesures prises par les entreprises pour relever les défis liés au développement durable.
- ◆ Notre évaluation comporte également une vérification du principe consistant à ne pas causer de préjudice important ou *Do No Significant Harm (DNSH)* tout en tenant compte les bonnes pratiques de gouvernance. Cette vérification prend notamment en compte les principales incidences négatives (PAI) conformément au règlement SFDR. Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux à prendre en considération et sur lesquels il convient de rendre des comptes, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'intensité et l'empreinte carbone, les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

## L'évaluation de la qualité durable d'un investissement

2

Notre méthodologie est basée sur l'évaluation de la capacité d'un investissement à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et comporte trois dimensions<sup>1</sup> :



Une analyse approfondie est effectuée sur la base de plusieurs sources de données externes mais également sur la base d'analyses et recherches internes. Parmi ces sources de données figurent notamment Sustainalytics, S&P Trucost, FTSE Green Revenue, ainsi que nos bases données propriétaires relatives aux parts vertes des entreprises et à leur éligibilité à la taxonomie européenne<sup>2</sup>.

**Sur la base de seuils de durabilité définis pour chacun des critères analysés (voir le détail en page 3), les émetteurs/instruments seront considérés comme durables s'ils répondent à au moins une des trois dimensions précitées.**

<sup>1</sup> Ces trois dimensions et leurs seuils ou indicateurs respectifs peuvent faire l'objet de modifications dans le temps, sans préavis, en fonction, par exemple, de changements ou de précisions réglementaires, de la disponibilité des données, des progrès technologiques, etc. Les paramètres sont à la date indiquée.

<sup>2</sup> La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités durables, c'est-à-dire « vertes ». [https://finance.ec.europa.eu/sustainable-finance/fr/crisis-and-standards/la-taxonomie-sustainable-activities\\_en](https://finance.ec.europa.eu/sustainable-finance/fr/crisis-and-standards/la-taxonomie-sustainable-activities_en)

## Les trois dimensions de la durabilité<sup>1</sup>

3

Dans quelle mesure un investissement contribue-t-il à un ou plusieurs des 17 ODD ?



Score quantitatif

### Chiffre d'affaires net durable actuel ou attendu dans 3 à 5 ans $\geq 30\%$

Mesure du pourcentage du chiffre d'affaires net durable aligné avec un ou plusieurs des 17 ODD = mesure du chiffre d'affaires actuel ou futur aligné avec au moins un des ODD (CAPEX, OPEX ou EBITDA), déduction faite des produits et services non durables (tabac, charbon thermique, armes interdites, controverses environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus sévères ...).



Prouvé & vérifié (SMART<sup>2</sup>)

### Modèles économiques

Évaluation durable du modèle économique :  $\geq 50\%$  des réponses du questionnaire d'évaluation doivent obtenir la note la plus élevée  
L'évaluation de la qualité durable du modèle économique d'une entreprise intègre ses opérations et sa chaîne de valeur, sa stratégie de développement durable ainsi que la gestion des impacts de ses activités sur son environnement et sur les communautés. La contribution positive est identifiée sur la base de l'alignement avec les ODD<sup>3</sup>.

### Thématique durable

Chiffre d'affaires thématique de l'entreprise  $\geq 20\%$   
ou Évaluation de la thématique durable  $\geq 30\%$   
Ces seuils sont adaptés aux thématiques durables émergentes dans des industries encore croissance et/ou fragmentée, comme par exemple l'économie circulaire.

### Ambitions et pratiques

Progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en place de sa stratégie de développement vérifiées sur la base d'indicateurs pertinents établis par des organismes de place compétents, par exemple des objectifs crédibles de réduction des émissions carbone approuvés par la Science-based Targets initiative (SBTi).

### Trajectoire de transition énergétique

Évaluation des activités qui contribuent à la transition énergétique sur la base de l'identification de la part verte des produits et services de l'entreprise (en pourcentage du chiffre d'affaires) qui permet de financer la transition énergétique et le passage aux énergies renouvelables.  
Une entreprise est considérée comme un « actif en transition durable » en fonction de l'intensité de sa part verte et de critères alignés sur le Label Towards Sustainability<sup>4</sup> pour les secteurs des énergies traditionnelles (Pétrole et Gaz) et de la production d'électricité.



### Utilisation du produit de l'émission obligataire dans une activité durable

Pour les instruments obligataires, nous considérons les obligations vertes, sociales et durables comme des investissements durables en raison de leur contribution claire et directe aux objectifs environnementaux et sociaux. Les instruments obligataires verts, sociaux et durables, tels que définis par l'International Capital Market Association (« ICMA »)<sup>5</sup> et structurés conformément à ses principes ou lignes directrices, contribuent, par leur conception même, à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux alignés sur les ODD.

<sup>1</sup> Ces trois dimensions et leurs outils ou indicateurs respectifs peuvent faire l'objet de modifications dans le temps, en fonction, par exemple, de changements ou de précisions réglementaires, de la disponibilité des données, des progrès technologiques, etc.

<sup>2</sup> Les dépenses d'investissement, ou CAPEX, représentent le capital investi par une entreprise pour acquérir ou moderniser des actifs fixes, physiques ou non consommables. Les dépenses d'investissement sont principalement des investissements ponctuels dans des actifs non consommables utilisés pour maintenir le niveau de fonctionnement existant au sein d'une entreprise et pour favoriser sa croissance future. Les dépenses d'investissement servent à acheter ou à investir dans des immobilisations corporelles, telles que des biens immobiliers, des matières premières, des usines, des bâtiments et des équipements, qui profitent à l'entreprise au-delà d'un seul exercice fiscal. Les actifs incorporels et non physiques, tels que les brevets et les licences, peuvent également être considérés comme des dépenses d'investissement.

<sup>3</sup> Les dépenses opérationnelles, ou OPEX, comprennent les frais de vente, les frais généraux et les frais administratifs, qui sont des coûts encourus dans le cadre des principales activités de l'entreprise, ou des frais généraux.

<sup>4</sup> L'EBITDA (bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement) est une autre mesure de la rentabilité d'une entreprise que le bénéfice net. En éliminant les charges d'amortissement hors trésorerie ainsi que les impôts et les coûts de la dette dépendent de la structure du capital, l'EBITDA tente de représenter le bénéfice au comptant généré par les activités de l'entreprise.

<sup>5</sup> Spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis.

<sup>6</sup> Les objectifs fondés sur la science proposent aux entreprises une voie clairement définie pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à prévenir les pressions liées au changement climatique et à préparer la croissance des entreprises pour l'avenir. Les objectifs sont considérés comme « fondés sur la science » s'ils sont conformes à ce que la science climatique la plus récente considère comme nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

<sup>7</sup> <https://www.sciencetargets.com/>

<sup>8</sup> [www.icma.org/assets/documents/SustainableFinance2022updates/MappingSDGs-to-ICMA-Principles\\_June2022200822.pdf](https://www.icma.org/assets/documents/SustainableFinance2022updates/MappingSDGs-to-ICMA-Principles_June2022200822.pdf)

Source : HSSC Asset Management

Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## Principe consistant à ne pas causer de préjudice important

Notre méthodologie vérifie l'absence de préjudice significatif (DNSH) tout en tenant en compte des bonnes pratiques de gouvernance.

Nos investissements durables répondent aux exigences du principe DNSH tel que défini par SFDR (dans son article 2(17)) dans la mesure où ceux-ci appliquent notre politique d'exclusion détaillée ci-dessous :

### Principe DNSH - exclusions

Pour les obligations d'entreprise :

- Score relatif aux armes controversées et interdites <sup>2</sup>
- Chiffre d'affaires lié à la production de tabac > 0%<sup>3</sup>
- Chiffre d'affaires issu de l'extraction du charbon > 10%<sup>3</sup>
- Chiffre d'affaires issu de la production d'énergie via le charbon thermique > 10% <sup>3</sup>
- Non-conformité au Pacte mondial des Nations unies <sup>3, 4</sup>
- Signalement des controverses les plus sévères<sup>3</sup>

Pour les obligations d'Etat :

- Signalement d'un manquement vis-à-vis d'un sujet social <sup>3</sup>
- Tout pays figurant sur la liste des sanctions de HSBC

Le principe DNSH est examiné au même titre que la bonne gouvernance des entreprises détenues en portefeuille qui est un socle de notre analyse fondamentale et de notre processus d'investissement.

### Évaluation des pratiques de gouvernance

- Notre réflexion va au-delà des scores de gouvernance ou des scores ESG. La qualité de la gouvernance est évaluée sur la base de critères spécifiés dans le processus d'investissement, incluant la déontologie, la culture et les valeurs de l'entreprise, la structure de gouvernance et la corruption.
- Nous déterminons la matérialité de la gouvernance par une analyse de la structure de gouvernance, des controverses, du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- A minima, nous excluons les controverses les plus sévères pour nos fonds gérés de manière active.

(1) À fin décembre 2022

(2) Les données proviennent notamment d'ISSÉtes

(3) Les données proviennent notamment de Sustainalytics. Exemples de controverses : activités liées au travail des enfants, dommages environnementaux majeurs, corruption, pollution...

(4) Le Pacte mondial des Nations unies est une initiative volontaire basée sur l'engagement des entreprises à mettre en œuvre des principes universels de développement durable et à établir des partenariats pour soutenir l'objectif des Nations unies : <https://unglobalcompact.org/>

Source : HSBC Asset Management

\*Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

## Eclairage sur les Objectifs de développement durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'ensemble des États membres l'Organisation des Nations Unies, établit un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir.

Au cœur de ce programme se trouvent les 17 ODD, qui lancent un appel urgent à l'action de tous les pays – développés et en développement – dans le cadre d'un partenariat mondial.

Ces objectifs ont été conçus en tenant compte du fait que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, en s'attaquant au changement climatique et en œuvrant à la préservation de nos océans et forêts.

### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## Evénements intervenus sur l'exercice 2024

### Adaptation de l'orientation de gestion du FCPE par l'intégration d'une dimension extra-financière

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> mars 2024

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024, des critères extra-financiers sont pris en compte dans la méthode de gestion du FCPE.

Cette évolution s'est traduite pour le FCPE par l'adaptation de son orientation de gestion par l'intégration d'une dimension extra-financière, en complément de celle financière, présentant les principales caractéristiques suivantes :

- adoption de l'approche extra-financière « en amélioration de note » (la note extra-financière du FCPE doit être supérieure à celle de son indicateur de référence) combinée à la recherche d'une intensité carbone du FCPE inférieure à celle de son indicateur de référence.
- application à l'actif éligible du FCPE d'un taux d'analyse extra-financière supérieur à 90% ou 75%, la détermination de ce taux étant fonction de critères comme notamment la capitalisation boursière du titre, la zone géographique d'émission du titre, l'évaluation crédit du titre.
- application d'exclusions normatives (exclusion d'entreprises ne respectant pas certaines normes ou conventions internationales ou d'Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales) et sectorielles (exclusion totale ou partielle d'entreprises des secteurs d'activité comme le tabac, l'armement, le charbon thermique).

Dans ce cadre, l'indice JP Morgan Global Government EMU (composante taux de l'indicateur de référence composite du FCPE), indice représentatif des obligations souveraines de la zone euro, a été remplacé par l'indice Bloomberg Euro Aggregate, indice représentatif des obligations souveraines et d'entreprises de la zone euro.

De plus, la prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion du FCPE a conduit au changement de classification du FCPE conformément à la réglementation en vigueur :

- changement de catégorisation du FCPE au sens du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (ou « Règlement SFDR »), : transition de l'article 6 SFDR (FCPE ne présentant pas de caractéristiques E.S.G. spécifiques) vers l'article 8 SFDR (FCPE faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales)
- changement du niveau de communication du FCPE au sens de la position-recommandation AMF 2020-03 : passage de la catégorie « communication limitée au prospectus » (FCPE ne présentant pas de caractéristiques E.S.G. spécifiques) à celle de « communication réduite » (FCPE intégrant une approche extra-financière sans en faire un engagement significatif dans sa gestion).

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## **Absence du mécanisme de plafonnement des rachats (ou gates) sur le FCPE au 31 décembre 2024**

→ date de prise d'effet : 20 décembre 2024

Conformément aux exigences de l'AMF, le FCPE ne bénéficiant pas du mécanisme de plafonnement des rachats (ou gates) au plus tard au 31 décembre 2024, il a été introduit le 20 décembre 2024 dans le règlement du FCPE l'avertissement ci-après :

*« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCPE à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCPE »*

## **Politiques relatives à l'investissement responsable du Groupe HSBC**

→ date de prise d'effet : 20 décembre 2024

La rédaction du règlement du FCPE a été ajustée le 20 décembre 2024 concernant l'information sur les politiques relatives à l'investissement responsable du Groupe HSBC.

Cet ajustement fait suite au souhait du Groupe HSBC de délivrer à l'investisseur une rédaction homogène de l'information sur les politiques relatives à l'investissement responsable dans la documentation réglementaire de l'ensemble des OPC de droit français (dont les FCPE) gérés par HSBC Global Asset Management (France) et, de privilégier l'annexe SFDR (annexe au règlement du FCPE) pour détailler plus précisément cette information sur les politiques relatives à l'investissement responsable.

## **Délégation de la tenue de compte-émission à CACEIS Bank**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2025

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, CACEIS Bank assure par délégation de la société de gestion la tenue de compte-émission des FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France).

Cette évolution est sans conséquence sur la gestion financière du FCPE.

## **Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE**

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

## **Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion**

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## **Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE**

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 148.3 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 143.8 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## **Information relative aux éléments de rémunération**

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation OPCVM concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France), à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2024

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2024 représentent une population de 303 personnes en 2024. En 2024 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle Interne)
- Les responsables Juridique, Finance et des fonctions de support et administratives

	2024				total €
	Rémunération fixe versée en 2024	Rémunération variable versée en mars 2024 (au titre de la performance 2023) + rémunérations variables différées acquises en 2024	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 303 collaborateurs	29 260 925 €	12 520 610 €	11 244 402 €	1 276 208 €	41 781 535 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 389 432 €	5 613 080 €	4 401 262 €	1 211 818 €	13 002 512 €
Dont cadres supérieurs (14 collaborateurs)**	2 420 314 €	1 584 813 €	1 322 258 €	320 690 €	4 005 127 €

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2024 ainsi que le cash différé indexé payé en 2024.

(\*\*) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2024 par les collaborateurs.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	40 811 955,47	
HSBC EURO GVT BOND FUND C		36 519 516,20
HSBC MONETAIRE C	11 649 516,25	13 302 381,81
HSBC SRI MONEY ZC	10 964 246,14	10 999 813,57
HSBC Responsible Investment Funds - SRI EUROLAND EQUITY I	6 967 866,02	
HSBC GIF EURO CORE CR.I C.3DEC	3 302 378,45	3 302 145,19
HSBC EURO ACTIONS C FCP		5 191 863,62
HSBC GBF ICAV MLTFAC E E XC	1 280 941,53	504 337,25
HSBC EUROPE EQUITY INCOME IC 3D		1 531 729,23
HSBC Euro PME AC		1 249 824,95

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

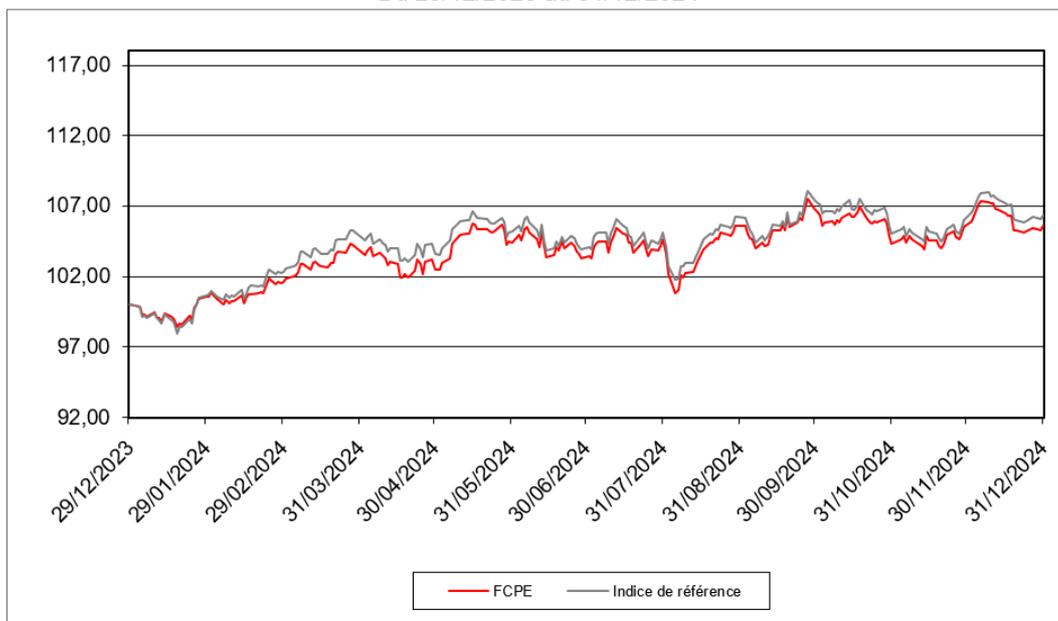
<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,21%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>0,12%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,48%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	-0,36%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,33%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIÉ

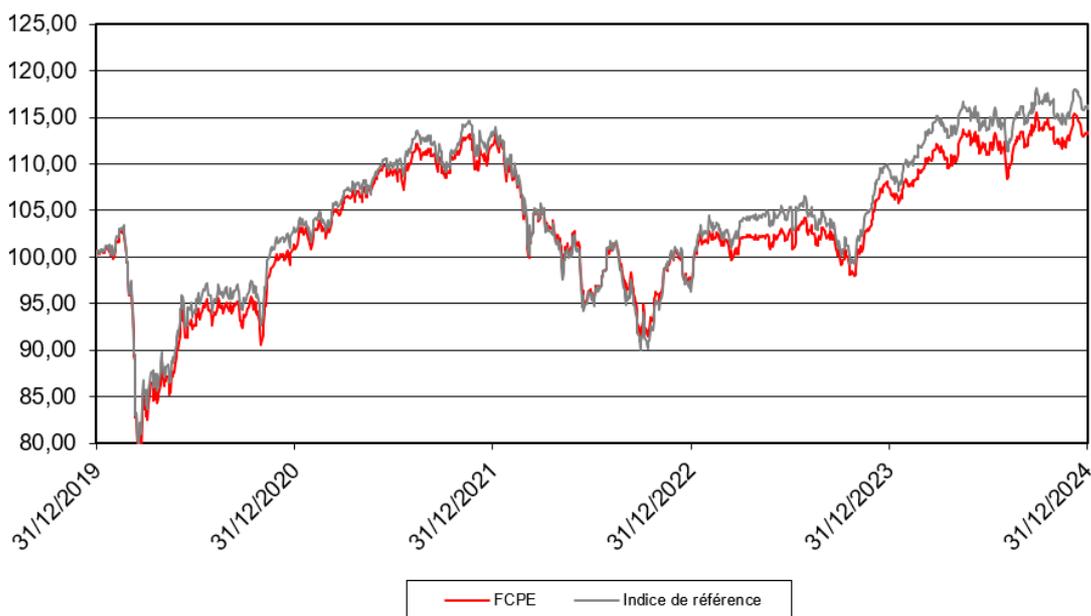
## Performances

Indicateur de référence : 55% MSCI Emu (NR) + 45% Bloomberg Euro Aggregate

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 29/12/2023 au 31/12/2024



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 31/12/2019 au 31/12/2024

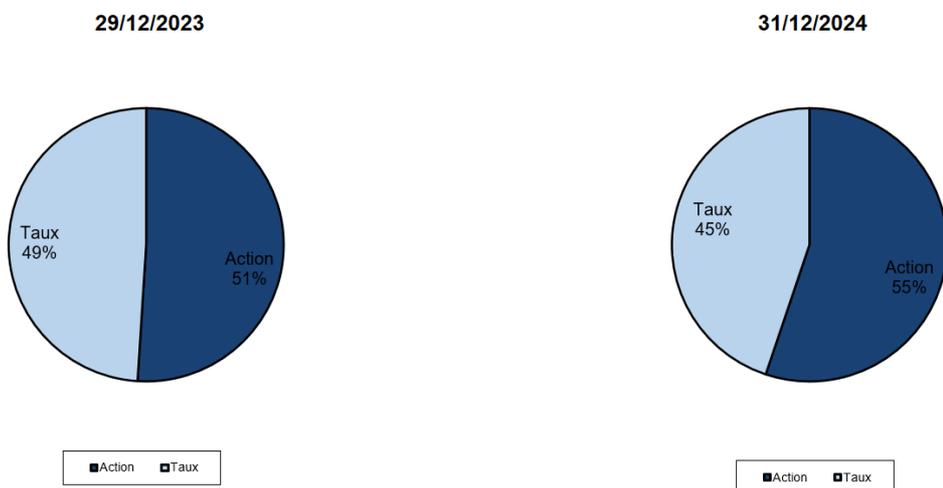


**Les chiffres cités ont trait aux années écoulées**  
**Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures**

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

Indicateur de référence : 55% MSCI Emu (NR) + 45% Bloomberg Euro Aggregate

## Evolution de la structure de l'actif



# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

**Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**SCHNEIDER DIVERSIFIE**  
FONDS D'EPARGNE SALARIALE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)  
Immeuble Coeur Défense - Tour A  
110 Esplanade du Général de Gaulle  
92400 La Défense 4 - Courbevoie

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale SCHNEIDER DIVERSIFIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



**SCHNEIDER DIVERSIFIE**

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SCHNEIDER DIVERSIFIE

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Arnaud Percheron

2025.06.11 18:29:28 +0200



# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## Comptes Annuels

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>96 131 124,71</b>
OPCVM	96 131 124,71
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>492 530,48</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I) (*)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>96 623 655,19</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 613 520,69</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 273 968,12</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>3 887 488,81</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>100 511 144,00</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	94 509 128,36
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	5 258 035,72
<b>Capitaux propres I</b>	<b>99 767 164,08</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>99 767 164,08</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>473 286,34</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>473 286,34</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	34 766,66
Concours bancaires	235 926,92
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>270 693,58</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>100 511 144,00</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	98 488,21
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>98 488,21</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-1 104,12
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-1 104,12</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>97 384,09</b>
<b>Autres produits :</b>	
Frais pris en charge par l'entreprise	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	357 310,07
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-207 789,40
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>149 520,67</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>246 904,76</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>1 862,46</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>248 767,22</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	-334 271,52
Frais de transactions externes et frais de cession	-14 460,11
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>-348 731,63</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-20 008,85</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>-368 740,48</b>

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	5 257 644,12
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-602,83
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>5 257 041,29</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>120 967,69</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>5 378 008,98</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>5 258 035,72</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## Annexes

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCPE cherche à surperformer, sur sa durée de placement recommandée, à concurrence de leur pondération respective, les indicateurs de référence suivants :  
55% MSCI Emu (NR) + 45% Bloomberg Euro aggregate.

Les indicateurs de référence peuvent être définis à la date d'édition du règlement comme suit :  
- l'indice MSCI Emu est un indice large qui regroupe plus de 300 actions représentant les principales capitalisations boursières des pays de la zone euro. Cet indice est calculé en euro et dividendes net réinvestis par MSCI (code ticker : NDDLEMU Index).

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI EMU est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.  
Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur MSCI Limited : <http://www.msci.com>.

- l'indice Bloomberg Euro Aggregate est un indice composé de toutes les émissions à taux fixe en euro, de maturité résiduelle supérieure à 1 an au moment du rebalancement et appartenant à la catégorie de notation « Investment Grade ». Les titres composant l'indice ont un encours supérieur ou égal à 300 millions d'euro (code ticker Bloomberg : LBEATREU Index).

A la date de la dernière mise à jour du présent règlement, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.  
Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur JP Morgan : <https://www.jpmorgan.com/country/FR/en/jpmorgan>.

La Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le Fonds peut faire appel à un effet de levier de 100 % selon les modalités exprimées ci-après dans la rubrique Instruments utilisés.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net en EUR	89 721 949,34	98 937 271,94	83 098 289,13	90 803 279,05	99 767 164,08
Nombre de titres	1 277 389,03320	1 267 800,19190	1 226 204,62230	1 213 229,63040	1 262 729,07690
Valeur liquidative unitaire	70,238	78,038	67,768	74,844	79,009
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,45	7,49	0,90	0,33	-0,29
Capitalisation unitaire sur revenu	0,27	0,19	0,13	0,22	0,19

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs (Source : BLOOMBERG).

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les devises à terme sont valorisées au cours du fixing du jour, majoré d'un report/déport variable selon l'échéance et les devises du contrat.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés suivant la réglementation en vigueur.

Pour les opérations sur futures de taux courts (EUL, Euribor 3 mois, etc ...) le calcul ne prend pas en compte le cours, car le cours négocié n'influence pas le montant de l'engagement.

- Opération à terme ferme (Qté x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)
- Opération à terme conditionnelle (Qté x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors-bilan correspond au nominal.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## Frais de gestion

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,32 % TTC l'an maximum	à la charge du FCPE
2	Frais de fonctionnement et autres services (*)	Actif net	0,10 % TTC l'an maximum	à la charge du FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,32 % TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents	à la charge du FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	---

(\*) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'information clients et distributeurs

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires
- les frais d'information aux porteurs de parts par tout moyen
- les informations particulières aux porteurs de parts
- les coûts d'administration des sites internet
- les frais de traduction spécifiques au FCPE

II. Frais des données

- les coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le FCPE
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers

. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc

- les frais de commissariat aux comptes
- les frais liés au dépositaire
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- les frais d'audit
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du FCPE, 'Tax agent' local, ...)
- les frais juridiques propres au FCPE

IV. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques au FCPE
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

Les frais directs (constitués des frais de gestion financière (1) décrits ci-dessus) et indirects réels cumulés, à la charge du FCPE, s'élèvent à 0,32% TTC l'an maximum de l'actif net du FCPE tenant compte des rétrocessions de frais effectuées au FCPE.

Ils sont calculés suivant le barème dégressif par tranches ci-après :

- 0,32% jusqu'à 50 000 000 €,
- 0,27% entre 50 000 000 et 100 000 000 €,
- 0,22% au-delà de 100 000 000 €.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au FCPE et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du 4° du II de l'article L.6215-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

## Frais de transaction

L'objectif de gestion du FCPE étant une gestion par le biais d'OPC gérés par des entités du Groupe HSBC, aucun frais de transaction (frais de courtage, commission de mouvement) ne sera perçu lors de l'achat ou de la vente de ces OPC.

Des frais de courtage pourront être pris sur les autres instruments financiers (trackers, certificats,...) utilisés à titre accessoire.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le revenu :***

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part SCHNEIDER DIVERSIFIE	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires de commissaire aux comptes s'est élevé à : 4 260,00 €.**

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>90 803 279,05</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	17 741 241,72
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-13 932 571,11
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	246 904,76
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-348 731,63
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	5 257 041,29
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>99 767 164,08</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	229 171,90720	17 741 241,72
Parts rachetées durant l'exercice	-179 672,46070	-13 932 571,11
Solde net des souscriptions/rachats	49 499,44650	3 808 670,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 262 729,07690	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

## B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SCHNEIDER DIVERSIFIE 990000062819	Capitalisation	Capitalisation	EUR	99 767 164,08	1 262 729,07690	79,009

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	1 839,56	NA	NA	NA	NA	NA
Options	65,88	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>1 905,44</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	2 273,97				2 273,97
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-235,93				-235,93
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	13 405,46			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>		<b>13 405,46</b>			<b>2 038,04</b>

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	2 273,97						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-235,93						
<b>Hors-bilan</b>							
Futures				9 928,02		4 396,08	-918,64
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>2 038,04</b>			<b>9 928,02</b>		<b>4 396,08</b>	<b>-918,64</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	CHF	NOK	CAD	USD	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances			29,70	132,45	97,20
Comptes financiers	188,36	93,79	188,19	235,50	1 363,97
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir		2 112,75	218,23	1 234,19	3 903,95
Devises à livrer	-2 921,72		-2 147,91	-322,41	-1 665,09
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>-2 733,36</b>	<b>2 206,54</b>	<b>-1 711,79</b>	<b>1 279,73</b>	<b>3 700,03</b>

## C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	1,61	
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	16,98	
CREDIT AGRICOLE CIB	30,40	
HSBC FRANCE EX CCF	7,15	
ROYAL BANK OF CANADA PARIS	25,73	
SOCIETE GENERALE PAR	6,52	
UBS EUROPE SE	6,36	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE		9,48
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3		2,37
ROYAL BANK OF CANADA PARIS		49,75
HSBC FRANCE EX CCF		3,14
BARCLAYS BANK IRELAND PLC		6,74
BNP PARIBAS FRANCE		1,89
Dettes		
Collatéral espèces		

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010250316	HSBC Responsible Investment Funds - SRI EUROLAND EQUITY I	HSBC Global Asset Management (France)	Actions Euro	France	EUR	10 021 813,41
FR0010227272	HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	HSBC Global Asset Management (France)	Fonds / Actions	France	EUR	6 136 119,70
FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	HSBC Global Asset Management (France)	Monétaire Euro	France	EUR	1 465,06
FR0010489567	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	HSBC Global Asset Management (France)	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	42 485 341,16
IE00BN0T3862	HSBC GBF ICAV MLTFAC E E XC	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOUR	Fonds / Actions	Irlande	EUR	26 575 708,68
LU0165074070	HSBC GIF EURO.EQ.SML CIES I C.	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOUR	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	5 220 059,97
LU0362711326	HSBC GIF EUROLAND GROWTH I C	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOUR	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	4 143 047,14
LU0165074823	HSBC GLB INVT - EUROLAND VALUE IC	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOUR	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 547 569,59
<b>Total</b>						<b>96 131 124,71</b>

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
	Ventes à règlement différé	504 337,25
	Souscriptions à recevoir	221 900,99
	Rétrocession de frais de gestion	93 952,53
	Dépôts de garantie en espèces	793 329,92
<b>Total des créances</b>		<b>1 613 520,69</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	10 554,60
	Frais de gestion fixe	24 212,06
<b>Total des dettes</b>		<b>34 766,66</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>1 578 754,03</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	207 789,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,21
Rétrocessions des frais de gestion	357 310,07

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

## D4. Autres informations

### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			96 131 124,71
	FR0010227272	HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	6 136 119,70
	IE00BN0T3862	HSBC GBF ICAV MLTFAC E E XC	26 575 708,68
	LU0165074070	HSBC GIF EURO.EQ.SML CIES I C.	5 220 059,97
	LU0362711326	HSBC GIF EUROLAND GROWTH I C	4 143 047,14
	LU0165074823	HSBC GLB INVT - EUROLAND VALUE IC	1 547 569,59
	FR0010489567	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	42 485 341,16
	FR0010250316	HSBC Responsible Investment Funds - SRI EUROLAND EQUITY I	10 021 813,41
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	1 465,06
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>96 131 124,71</b>

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	<b>248 767,22</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	<b>248 767,22</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>248 767,22</b>

### Part SCHNEIDER DIVERSIFIE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	<b>248 767,22</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	<b>248 767,22</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>248 767,22</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	<b>248 767,22</b>
<b>Total</b>	<b>248 767,22</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>-368 740,48</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>-368 740,48</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-368 740,48</b>

## Part SCHNEIDER DIVERSIFIE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>-368 740,48</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>-368 740,48</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-368 740,48</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-368 740,48
<b>Total</b>	<b>-368 740,48</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>96 131 124,71</b>	<b>96,36</b>
<b>OPCVM</b>			<b>96 131 124,71</b>	<b>96,36</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>96 131 124,71</b>	<b>96,36</b>
HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	EUR	8,389	6 136 119,70	6,15
HSBC GBF ICAV MLTFAC E E XC	EUR	2 129 293,22	26 575 708,68	26,64
HSBC GIF EURO.EQ.SML CIES I C.	EUR	61 584,908	5 220 059,97	5,23
HSBC GIF EUROLAND GROWTH I C	EUR	158 137,606	4 143 047,14	4,15
HSBC GLB INVT - EUROLAND VALUE IC	EUR	22 260,142	1 547 569,59	1,55
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	EUR	258,5547	42 485 341,16	42,59
HSBC Responsible Investment Funds - SRI EUROLAND EQUITY I	EUR	47 257,101	10 021 813,41	10,05
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	1	1 465,06	0,00
<b>Total</b>			<b>96 131 124,71</b>	<b>96,36</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/AUD/EUR/20250110	6 359,98		EUR	207 777,79	AUD	-201 417,81
V/CAD/EUR/20250110	15 954,76		EUR	2 163 862,35	CAD	-2 147 907,59
V/CHF/EUR/20250110	14 444,77		EUR	2 605 610,32	CHF	-2 591 165,55
V/CHF/EUR/20250110	3 424,14		EUR	333 984,35	CHF	-330 560,21
V/EUR/AUD/20250110		-8 505,60	AUD	279 828,99	EUR	-288 334,59
V/EUR/AUD/20250110		-3 226,41	AUD	108 822,39	EUR	-112 048,80
V/EUR/AUD/20250110		-1 662,85	AUD	146 491,67	EUR	-148 154,52
V/EUR/CAD/20250110	33,76		CAD	218 230,65	EUR	-218 196,89
V/EUR/GBP/20250110		-173,52	GBP	101 596,52	EUR	-101 770,04
V/EUR/GBP/20250110	6 516,93		GBP	697 871,31	EUR	-691 354,38
V/EUR/NOK/20250110		-15 375,72	NOK	1 746 014,20	EUR	-1 761 389,92
V/EUR/NOK/20250110		-1 714,90	NOK	366 736,11	EUR	-368 451,01
V/EUR/NZD/20250110		-29 561,04	NZD	1 040 956,55	EUR	-1 070 517,59
V/EUR/SEK/20250110	16 982,44		SEK	1 528 383,52	EUR	-1 511 401,08
V/EUR/USD/20250110	19 186,99		USD	796 716,56	EUR	-777 529,57
V/EUR/USD/20250110	1 151,58		USD	211 492,03	EUR	-210 340,45
V/EUR/USD/20250110	3 725,45		USD	225 977,79	EUR	-222 252,34
V/GBP/EUR/20250110	424,96		EUR	308 684,83	GBP	-308 259,87
V/GBP/EUR/20250110		-1 473,57	EUR	124 248,10	GBP	-125 721,67
V/NZD/EUR/20250110	6 541,59		EUR	200 700,50	NZD	-194 158,91
V/SEK/EUR/20250110		-978,87	EUR	133 105,09	SEK	-134 083,96
V/SEK/EUR/20250110		-3 510,88	EUR	348 219,14	SEK	-351 730,02
V/SEK/EUR/20250110		-2 371,57	EUR	347 348,07	SEK	-349 719,64
V/USD/EUR/20250110		-4 818,23	EUR	317 590,21	USD	-322 408,44
<b>Total</b>	<b>94 747,35</b>	<b>-73 373,16</b>		<b>14 560 249,04</b>		<b>-14 538 874,85</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
AEX FUT 0125	-3	8 316,00		-528 324,00
CAC 40 FUT 0125	-24		-1 080,00	-1 772 280,00
DAX 30 IND FU 0325	-4	25 450,00		-2 005 200,00
DJE 600 BANK 0325	71		-8 995,00	748 517,50
DJE 600 INDUS 0325	6		-7 290,00	263 160,00
DJE 600 INSUR 0325	37		-22 200,00	756 650,00
DJE 600 OIL G 0325	-15	1 275,00		-248 325,00
DJS 600 CHEM 0325	-21	53 115,00		-1 231 125,00
DJS 600 MED 0325	21		-16 905,00	491 190,00
DJS BAS R FUT 0325	-29	27 155,00		-743 415,00
DJS F&B FUT 0325	-7	5 180,00		-221 095,00
DJS TECH FUT 0325	-18	15 345,00		-728 910,00
DJS TELECOM 0325	43		-12 685,00	492 780,00
DJ STOXX HC 0325	-4	8 660,00		-217 620,00
DJS TRAVEL 0325	36		-12 600,00	485 460,00
DJ STX600 AUT 0325	-8	4 800,00		-219 920,00
EUREX MINI MD 0325	39		-11 823,00	999 648,00
EURO STOXX 50 0325	28		-20 265,00	1 366 680,00
FTSE/MIB 0325	3		-250,00	514 500,00
FTSE 100 FUT 0325	-3	4 862,12		-296 825,11
MEFF IBEX35 E 0125	11		-16 626,50	1 274 526,00
OMXS30 FUT 0125	45		-30 916,84	976 576,50
S&P TORONTO 6 0325	3		-8 245,76	598 328,02
SP 500 MINI 0325	3		-27 718,49	859 838,24
STOXX 600 FIN 0325	12		-13 500,00	495 900,00
STOXX 600 P&H 0325	-10	4 850,00		-517 250,00
XEUR FSMI SWI 0325	-2		-3 793,49	-246 470,24
XEUR FSTN DJ 0325	7		-6 930,00	244 720,00
XEUR FSTU DJ 0325	13		-1 755,00	247 845,00
<b>Sous-total 1.</b>		<b>159 008,12</b>	<b>-223 579,08</b>	<b>1 839 559,91</b>
<b>2. Options</b>				
EURO STOXX 50 01/2025 CALL 5200	90	720,00		65 875,14
<b>Sous-total 2.</b>		<b>720,00</b>		<b>65 875,14</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Total</b>		<b>159 728,12</b>	<b>-223 579,08</b>	<b>1 905 435,05</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
CBOT USUL 30A 0325	-8	41 042,97		-918 638,34
EURO BUND 0325	41		-133 250,00	5 471 040,00
TU CBOT UST 2 0325	50	4 149,62		9 928 023,95
US 10Y ULT 0325	-10	20 747,83		-1 074 963,79
<b>Sous-total 1.</b>		<b>65 940,42</b>	<b>-133 250,00</b>	<b>13 405 461,82</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>		<b>65 940,42</b>	<b>-133 250,00</b>	<b>13 405 461,82</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# FCPE SCHNEIDER DIVERSIFIE

## E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	96 131 124,71
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	21 374,19
Total instruments financiers à terme - actions	-63 850,96
Total instruments financiers à terme - taux	-67 309,58
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	4 059 603,40
Autres passifs (-)	-313 777,68
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>99 767 164,08</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SCHNEIDER DIVERSIFIE	EUR	1 262 729,07690	79,009

# **SCHNEIDER DIVERSIFIÉ (SCHD)**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>87 855 382,33</b>	<b>79 832 398,11</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>87 412 423,64</b>	<b>79 392 632,25</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	87 412 423,64	79 392 632,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>442 958,69</b>	<b>439 765,86</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	442 958,69	439 765,86
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>22 381 298,75</b>	<b>8 300 029,65</b>
Opérations de change à terme de devises	21 270 741,34	7 068 756,28
Autres	1 110 557,41	1 231 273,37
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2 384 738,34</b>	<b>2 557 428,08</b>
Liquidités	2 384 738,34	2 557 428,08
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>112 621 419,42</b>	<b>90 689 855,84</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	90 125 556,85	81 822 014,82
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	408 892,15	1 106 337,66
Résultat de l'exercice (a,b)	268 830,05	169 936,65
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>90 803 279,05</b>	<b>83 098 289,13</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>442 958,71</b>	<b>439 637,72</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	442 958,71	439 637,72
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	442 958,71	439 637,72
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>21 375 181,66</b>	<b>7 151 928,99</b>
Opérations de change à terme de devises	21 311 147,07	7 068 040,80
Autres	64 034,59	83 888,19
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>112 621 419,42</b>	<b>90 689 855,84</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	0,00	664 650,00
TU CBOT UST 2 0323	0,00	9 992 094,21
CBOT USUL 30A 0323	0,00	1 258 491,45
TU CBOT UST 2 0324	10 811 583,40	0,00
CBOT USUL 30A 0324	967 501,02	0,00
US 10Y ULT 0324	1 068 353,10	0,00
FTSE 100 FUT 0324	716 081,01	0,00
S&P TORONTO 6 0324	872 168,06	0,00
DJS 600 MED 0324	899 140,00	0,00
MME MSCI EMER 0324	888 982,94	0,00
DAX 30 IND FU 0324	845 650,00	0,00
OSE TOPIX FUT 0324	455 778,48	0,00
FTSE/MIB 0324	1 068 235,00	0,00
DJS BAS R FUT 0324	900 395,00	0,00
DJS TECH FUT 0324	650 590,00	0,00
XEUR FSMI SWI 0324	953 511,89	0,00
DJ STX600 AUT 0324	1 073 720,00	0,00
DJE 600 EUROP 0324	359 850,00	0,00
DJS 600 CHEM 0324	1 370 250,00	0,00
STOXX 600 P&H 0324	203 420,00	0,00
DJS TRAVEL 0324	229 615,00	0,00
DJS TELECOM 0324	859 995,00	0,00
DJS F&B FUT 0324	653 940,00	0,00
ST600 RETAIL 0324	223 135,00	0,00
DJE 600 OIL G 0324	640 440,00	0,00
DJE 600 BANK 0324	455 085,00	0,00
DJ STOXX HC 0324	211 500,00	0,00
CAC 40 FUT 0124	453 300,00	0,00
DJE 600 INDUS 0324	465 780,00	0,00
OMXS30 FUT 0124	452 964,29	0,00
MEFF IBEX35 E 0124	403 448,00	0,00
AEX FUT 0124	631 216,00	0,00
XEUR FSTN DJ 0324	837 500,00	0,00
STOXX 600 FIN 0324	467 025,00	0,00
DJE 600 BANK 0323	0,00	216 535,00
CAC 40 FUT 0123	0,00	647 050,00
AEX FUT 0123	0,00	1 103 440,00
SP 500 MINI 0323	0,00	180 885,45

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
SP 500 MINI 0324	654 505,95	0,00
XEUR FSTU DJ 0323	0,00	411 700,00
DAX 30 IND FU 0323	0,00	699 400,00
DJ STOXX HC 0323	0,00	842 095,00
MEFF IBEX35 E 0123	0,00	409 715,00
DJS BAS R FUT 0323	0,00	1 020 525,00
DJE 600 OIL G 0323	0,00	635 845,00
MME MSCI EMER 0323	0,00	1 663 049,89
XEUR FSTN DJ 0323	0,00	408 000,00
DJS 600 MED 0323	0,00	1 045 760,00
STOXX 600 FIN 0323	0,00	592 830,00
S&P TORONTO 6 0323	0,00	485 418,90
DJE 600 INDUS 0323	0,00	413 270,00
OMXS30 FUT 0123	0,00	1 432 305,93
ST600 RETAIL 0323	0,00	647 580,00
STOXX 600 P&H 0323	0,00	191 600,00
FTSE/MIB 0323	0,00	592 700,00
DJ STX600 AUT 0323	0,00	634 560,00
DJE 600 EUROP 0323	0,00	1 844 835,00
DJS 600 CHEM 0323	0,00	398 895,00
DJS TECH FUT 0323	0,00	201 985,00
EURO STOXX 50 0323	0,00	1 021 950,00
EURO STOXX 50 0324	636 020,00	0,00
SPI 200 FUT 0323	0,00	777 505,96
SPI 200 FUT 0324	234 264,01	0,00
FTSE 100 FUT 0323	0,00	420 738,24
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	90 041,51	10 834,96
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>90 041,51</b>	<b>10 834,96</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 795,60	11 627,98
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 795,60</b>	<b>11 627,98</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>88 245,91</b>	<b>-793,02</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	-179 789,88	-172 385,45
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>268 035,79</b>	<b>171 592,43</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	794,26	-1 655,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>268 830,05</b>	<b>169 936,65</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les cours retenus pour l'évaluation des obligations sont une moyenne de contributeurs (Source : BLOOMBERG).

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les devises à terme sont valorisées au cours du fixing du jour, majoré d'un report/déport variable selon l'échéance et les devises du contrat.

Les engagements figurants sur le tableau hors bilan sur les marchés à terme européens et étrangers sont calculés suivant la réglementation en vigueur.

Pour les opérations sur futures de taux courts (EUL, Euribor 3 mois, etc ...) le calcul ne prend pas en compte le cours, car le cours négocié n'influence pas le montant de l'engagement.

- Opération à terme ferme (Qté x Nominal x Cours du jour x Devise du contrat)

- Opération à terme conditionnelle (Qté x delta) x (Nominal du sous-jacent x Cours du jour du sous-jacent x Devise du contrat).

Pour les contrats d'échange l'engagement hors-bilan correspond au nominal.

### Frais de gestion

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,32 % TTC l'an maximum	à la charge du FCPE
2	Frais de fonctionnement et autres services (*)	Actif net	0,10 % TTC l'an maximum	à la charge du FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,32 % TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents	à la charge du FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	---

(\*) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'information clients et distributeurs

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires
- les frais d'information aux porteurs de parts par tout moyen
- les informations particulières aux porteurs de parts
- les coûts d'administration des sites internet
- les frais de traduction spécifiques au FCPE

II. Frais des données

- les coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le FCPE
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers

. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc

- les frais de commissariat aux comptes
- les frais liés au dépositaire
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- les frais d'audit
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du FCPE, 'Tax agent' local, ...)
- les frais juridiques propres au FCPE

IV. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques au FCPE
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales

Les frais directs (constitués des frais de gestion financière (1) décrits ci-dessus) et indirects réels cumulés, à la charge du FCPE, s'élèvent à 0,32% TTC l'an maximum de l'actif net du FCPE tenant compte des rétrocessions de frais effectuées au FCPE.

Ils sont calculés suivant le barème dégressif par tranches ci-après :

- 0,32% jusqu'à 50 000 000 €,
- 0,27% entre 50 000 000 et 100 000 000 €,
- 0,22% au-delà de 100 000 000 €.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au FCPE et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du 4° du II de l'article L.6215-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Frais de transaction

L'objectif de gestion du FCPE étant une gestion par le biais d'OPC gérés par des entités du Groupe HSBC, aucun frais de transaction (frais de courtage, commission de mouvement) ne sera perçu lors de l'achat ou de la vente de ces OPC.

Des frais de courtage pourront être pris sur les autres instruments financiers (trackers, certificats,...) utilisés à titre accessoire.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à :  
4 236,00 € T.T.C.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts SCHNEIDER DIVERSIFIE	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>83 098 289,13</b>	<b>98 937 271,94</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	8 410 413,04	6 062 702,43
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-9 258 076,96	-9 137 846,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	690 226,58	772 569,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-223 222,53
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	4 174 532,41	7 500 812,20
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-4 404 743,32	-6 999 104,76
Frais de transactions	-12 276,50	-15 235,39
Différences de change	-60 096,36	-294,86
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 268 439,95	-14 022 393,79
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 567 436,83	-1 701 003,12
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 701 003,12	-12 321 390,67
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-371 464,71	51 438,78
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-214 594,09	156 870,62
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-156 870,62	-105 431,84
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	268 035,79	171 592,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>90 803 279,05</b>	<b>83 098 289,13</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

## DÉTAIL DES COLLECTES<sup>(\*)</sup>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>8 410 413,04</b>	<b>6 062 702,43</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	135 840,65	231 395,38
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	1 338 258,86	2 035 531,89
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	4 308,71	0,00
Versements volontaires	465 575,22	472 214,88
Abondements de l'entreprise	682 752,97	843 700,20
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	5 783 676,63	2 479 860,08
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>9 258 076,96</b>	<b>9 137 846,79</b>
Rachats	7 219 232,73	4 567 815,97
Transferts à destination d'un autre OPC	2 038 844,23	4 570 030,82

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES</b>		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	19 767 505,63	21,77
Taux	12 847 437,52	14,15
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>32 614 943,15</b>	<b>35,92</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 384 738,34	2,63
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	12 847 437,52	14,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 384 738,34	2,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 811 583,40	11,91	0,00	0,00	2 035 854,12	2,24

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	400 456,26	0,44	2 411 383,07	2,66	1 624 316,82	1,79	6 684 107,60	7,36
Comptes financiers	343 337,54	0,38	180 372,87	0,20	236 278,78	0,26	1 221 875,28	1,35
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	511 474,22	0,56	373 896,48	0,41	965 730,97	1,06	8 809 283,20	9,70
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	14 390 926,41	15,85	716 081,01	0,79	452 964,29	0,50	2 515 722,44	2,77

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	10 816 744,52
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	10 453 996,82
	Souscriptions à recevoir	336 755,84
	Rétrocession de frais de gestion	92 360,48
	Dépôts de garantie en espèces	681 441,09
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>22 381 298,75</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	10 660 384,87
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	10 650 762,20
	Rachats à payer	40 074,86
	Frais de gestion fixe	23 959,73
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>21 375 181,66</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>1 006 117,09</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	116 938,56490	8 410 413,04
Parts rachetées durant l'exercice	-129 913,55680	-9 258 076,96
Solde net des souscriptions/rachats	-12 974,99190	-847 663,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 213 229,63040	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	191 082,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	370 871,97

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			87 412 423,64
	FR0000971319	HSBC EURO ACTIONS C FCP	5 111 668,35
	FR0010227272	HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	5 409 435,77
	FR0000971293	HSBC EURO GVT BOND FUND HC	37 226 765,06
	FR0011271626	HSBC EUROPE EQUITY INCOME I-C	1 477 143,81
	FR0000442329	HSBC Euro PME AC	1 331 998,34
	IE00BN0T3862	HSBC GBF ICAV MLTFAC E E XC	23 725 570,30
	LU0165074070	HSBC GIF EURO.EQ.SML CIES I C.	3 994 426,50
	LU0165074823	HSBC GIF EUROLAND EQUITY C	1 279 418,88
	LU0362711326	HSBC GIF EUROLAND GROWTH I C	3 747 363,61
	FR0007486634	HSBC Monétaire	1 631 436,40
	FR0010250316	HSBC RESPONSIBLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	2 477 196,62
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>87 412 423,64</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	268 830,05	169 936,65
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>268 830,05</b>	<b>169 936,65</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	268 830,05	169 936,65
<b>Total</b>	<b>268 830,05</b>	<b>169 936,65</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	408 892,15	1 106 337,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>408 892,15</b>	<b>1 106 337,66</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	408 892,15	1 106 337,66
<b>Total</b>	<b>408 892,15</b>	<b>1 106 337,66</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	85 903 489,00	89 721 949,34	98 937 271,94	83 098 289,13	90 803 279,05
Nombre de titres	1 233 648,52260	1 277 389,03320	1 267 800,19190	1 226 204,62230	1 213 229,63040
Valeur liquidative unitaire	69,633	70,238	78,038	67,768	74,844
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,79	2,45	7,49	0,90	0,33
Capitalisation unitaire sur résultat	0,35	0,27	0,19	0,13	0,22

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC EURO ACTIONS C FCP	EUR	11 138,231	5 111 668,35	5,64
HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	EUR	8,236	5 409 435,77	5,96
HSBC EURO GVT BOND FUND HC	EUR	11 752,468	37 226 765,06	40,99
HSBC EUROPE EQUITY INCOME I-C	EUR	685,316	1 477 143,81	1,62
HSBC Euro PME AC	EUR	17 941,788	1 331 998,34	1,47
HSBC Monetaire	EUR	520	1 631 436,40	1,80
HSBC RESPONSIBLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	EUR	12 695,109	2 477 196,62	2,73
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>54 665 644,35</b>	<b>60,21</b>
<b>IRLANDE</b>				
HSBC GBF ICAV MLTFAC E E XC	EUR	2 067 750,002	23 725 570,30	26,13
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>23 725 570,30</b>	<b>26,13</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
HSBC GIF EURO.EQ.SML CIES I C.	EUR	47 265,726	3 994 426,50	4,40
HSBC GIF EUROLAND EQUITY C	EUR	20 288,27	1 279 418,88	1,41
HSBC GIF EUROLAND GROWTH I C	EUR	148 947,24	3 747 363,61	4,12
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>9 021 208,99</b>	<b>9,93</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>87 412 423,64</b>	<b>96,27</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>87 412 423,64</b>	<b>96,27</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
AEX FUT 0124	EUR	-4	-2 016,00	-0,01
CAC 40 FUT 0124	EUR	-6	1 110,00	0,01
CBOT USUL 30A 0324	USD	-8	-93 751,41	-0,11
DAX 30 IND FU 0324	EUR	-2	2 675,00	0,00
DJE 600 BANK 0324	EUR	54	2 160,00	0,01
DJE 600 EUROP 0324	EUR	15	3 045,00	0,01
DJE 600 INDUS 0324	EUR	-12	-11 775,00	-0,01
DJE 600 OIL G 0324	EUR	36	2 880,00	0,00
DJS 600 CHEM 0324	EUR	-21	-46 985,00	-0,05
DJS 600 MED 0324	EUR	-44	-4 400,00	-0,01
DJS BAS R FUT 0324	EUR	-31	-34 725,00	-0,04
DJS F&B FUT 0324	EUR	-18	-2 740,00	-0,01
DJS TECH FUT 0324	EUR	17	-1 345,00	0,00
DJS TELECOM 0324	EUR	87	-22 620,00	-0,02
DJ STOXX HC 0324	EUR	-4	-3 840,00	-0,01
DJS TRAVEL 0324	EUR	19	5 605,00	0,01
DJ STX600 AUT 0324	EUR	34	-24 850,00	-0,02
EURO STOXX 50 0324	EUR	-14	3 405,00	0,00
FTSE/MIB 0324	EUR	7	-2 590,00	-0,01
FTSE 100 FUT 0324	GBP	8	17 835,09	0,02
MEFF IBEX35 E 0124	EUR	4	-4 032,00	-0,01
MME MSCI EMER 0324	USD	-19	-43 344,05	-0,05
OMXS30 FUT 0124	SEK	21	8 148,39	0,01
OSE TOPIX FUT 0324	JPY	3	2 311,64	0,00
S&P TORONTO 6 0324	CAD	-5	-26 541,26	-0,02
SP 500 MINI 0324	USD	3	21 699,18	0,02
SPI 200 FUT 0324	AUD	-2	-540,49	0,00
ST600 RETAIL 0324	EUR	11	2 255,00	0,00
STOXX 600 FIN 0324	EUR	13	7 410,00	0,01
STOXX 600 P&H 0324	EUR	4	-1 740,00	0,00
TU CBOT UST 2 0324	USD	58	119 530,20	0,13
US 10Y ULT 0324	USD	-10	-52 477,03	-0,06
XEUR FSMI SWI 0324	CHF	-8	-5 851,35	0,00
XEUR FSTN DJ 0324	EUR	-25	-28 500,00	-0,03
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-214 594,09</b>	<b>-0,24</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-214 594,09</b>	<b>-0,24</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-214 594,09</b>	<b>-0,24</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	CHF	5 440	5 851,35	0,01
APPEL MARGE CACEIS	AUD	875	540,49	0,00
APPEL MARGE CACEIS	USD	53 402,19	48 343,09	0,05
APPEL MARGE CACEIS	CAD	38 660	26 541,26	0,03
APPEL MARGE CACEIS	SEK	-90 712	-8 148,39	-0,01
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-360 000	-2 311,64	0,00

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
APPEL MARGE CACEIS	EUR	161 613	161 613,00	0,18
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-15 455	-17 835,09	-0,02
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>214 594,07</b>	<b>0,24</b>
<b>Créances</b>			<b>22 381 298,75</b>	<b>24,64</b>
<b>Dettes</b>			<b>-21 375 181,66</b>	<b>-23,54</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>2 384 738,34</b>	<b>2,63</b>
<b>Actif net</b>			<b>90 803 279,05</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts SCHNEIDER DIVERSIFIE</b>	<b>EUR</b>	<b>1 213 229,63040</b>	<b>74,844</b>
-----------------------------------	------------	------------------------	---------------

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: SCHNEIDER DIVERSIFIE

Identifiant d'entité juridique:  
9695007JKA95XNG87W57

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental: _%</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 39,79% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé <b>des investissements durables ayant un objectif social: _%</b>	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé <b>des investissements durables ayant un objectif social: _%</b>	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables.</b>



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCPE promeut des caractéristiques E, S et G par une orientation sur les marchés de taux et d'actions français et étrangers.

**Les indicateurs de durabilité**

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

L'approche extra-financière consiste à obtenir une note ESG du FCPE supérieure à la note ESG de son indicateur de référence composite.

La note ESG du FCPE est calculée par transparence. La note ESG du FCPE est la somme des notes ESG des titres éligibles détenus en direct ou par l'intermédiaire d'OPC pondérés respectivement par leur poids dans le portefeuille ou l'OPC. De la même façon, la note ESG de l'indicateur de référence composite correspond à la somme des notes E.S.G des émetteurs le composant pondérés par leur poids dans l'indicateur.

A cette fin, les éléments considérés pour établir les notes E.S.G peuvent inclure, mais sans s'y limiter :

- les facteurs environnementaux et sociaux, y compris, mais sans s'y limiter, les risques physiques liés au changement climatique et à la gestion du capital humain, qui peuvent avoir une incidence importante sur la performance financière et l'évaluation d'un émetteur.
- des pratiques de gouvernance d'entreprise qui protègent les intérêts des investisseurs minoritaires et favorisent la création de valeur durable à long terme.

De plus, le fonds s'engage à :

- Exclure des titres d'émetteurs impliqués dans des activités dites « exclues ». Les activités exclues sont énoncées dans la rubrique concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement,
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

Le FCPE est géré activement et, a pour objectif de gestion de surperformer, sur sa durée de placement recommandée, l'indicateur de référence composite 55% MSCI Emu (NR) + 45% Bloomberg Euro Aggregate.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Indicateur	Fonds	Indice de référence
ESG Score	6.67	6.30
E Pillar	7.22	7.07
S Pillar	6.09	5.44
G Pillar	6.69	6.39
3. Intensité des émissions de GES des entreprises bénéficiaires - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	86.87	97.87
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%	0.00%

The data is based on the four-quarter average holdings of the financial year ending on 31 Décembre 2024.

Indice de référence - 55% MSCI Emu (NR) + 45% JP Morgan Global Government Emu

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?**

Le FCPE ne s'engage pas à réaliser d'investissements durables.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du FCPE. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Non applicable

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?*

Non applicable

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

La gestion vise à rechercher une intensité carbone du FCPE inférieure à l'intensité carbone de son indicateur de référence composite par la prise en considération de l'indicateur « Intensité de gaz à effet de serre » au niveau des valeurs d'entreprises. L'intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements est un indicateur relatif à l'environnement. Elle est induite notamment par l'application de notre politique de sortie du charbon. De plus le gérant privilégie les entreprises peu émettrices de CO2 ou travaillant à la réduction de leur intensité carbone. Dans le cadre de sa politique d'engagement, la société de gestion prend en considération l'indicateur Intensité Gaz à Effet de Serre notamment par le dialogue avec les entreprises pour évaluer comment leurs plans de transition vers la neutralité carbone tiennent compte des impacts sur les employés, les chaînes d'approvisionnement, les communautés et les consommateurs. Ainsi, la gestion vise à rechercher une intensité de gaz à effet de serre du FCPE inférieure à l'intensité de gaz à effet de serre de son indicateur de référence composite.

En sus de l'intensité de gaz à effet de serre, sont prises en considération par le FCPE les autres principales incidences négatives ci-après :

- Violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Exposition à des armes controversées.

Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le FCPE seront publiées dans l'annexe SFDR du rapport annuel du FCPE.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: Moyenne des positions des 4 fins de trimestre de la période de référence se terminant le 31/12/2024

<b>Investissements les plus importants</b>	<b>Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>	<b>Pays</b>
ASML Holding NV	Technologies de l'Information	2,56%	Pays-Bas
SAP SE	Technologies de l'Information	2,55%	Allemagne
Schneider Electric SE	Industrie	1,76%	Les États-Unis d'Amérique
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Consommation Discrétionnaire	1,62%	France
Allianz SE	Finance	1,50%	Allemagne
TotalEnergies SE	Énergie	1,08%	France
Government Of Italy 1.25% 01-dec-2026	Gouvernement	1,03%	Italie
Munchener Ruckversicherungs-Gesellschaft AG	Finance	0,95%	Allemagne
Cie Generale des Etablissements Michelin SA	Consommation Discrétionnaire	0,93%	France
Wolters Kluwer N.V.	Industrie	0,91%	Pays-Bas
Siemens Aktiengesellschaft	Industrie	0,89%	Allemagne
Iberdrola SA	Services aux Collectivités	0,85%	Espagne
STMicroelectronics NV	Autres	0,78%	Singapour
Industria de Diseno Textil, S.A.	Consommation Discrétionnaire	0,76%	Espagne
AXA SA	Finance	0,75%	France

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

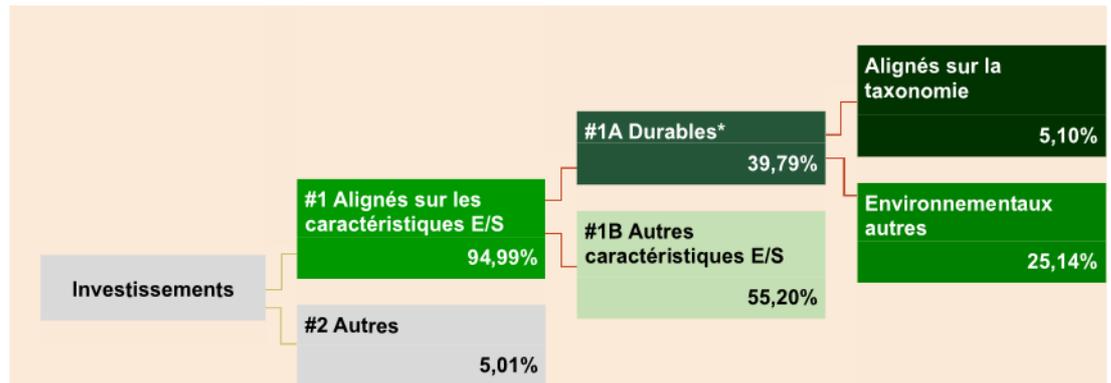
La proportion d'investissements durables était de 39,79%.

La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est disponible dans la rubrique Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 du rapport annuel.

### L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

\* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur / Sub-Secteur	% d'actifs
Autres	26.19%
Gouvernement	17.17%
Industrie	10.89%
Finance	10.73%
Consommation Discrétionnaire	7.12%
Technologies de l'Information	6.69%
Liquidités et produits dérivés	4.47%
Biens de Consommation de Base	3.41%
Santé	2.68%
Services aux Collectivités	2.66%
Électricité	2.21%
Compagnies aux activités diversifiées	0.29%
[Unassigned]	0.07%
Matériaux	2.52%
Services de Télécommunication	2.48%
Énergie	2.16%
Gaz et Pétrole intégrés	1.72%
Équipements et Services liés au Pétrole et au Gaz	0.15%
Stockage et Transport de Pétrole et de Gaz	0.09%
[Unassigned]	0.28%
Immobilier	0.83%
Total	100.00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Le FCPE ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du FCPE prend en considération un PAI environnemental « intensité de gaz à effet de serre ». La prise en considération par le FCPE de cet indicateur est notamment induite par l'application de notre politique de sortie du charbon.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? <sup>1</sup>**

Oui:
   
 Dans le gaz fossile
   
 Dans l'énergie nucléaire
   
 Non

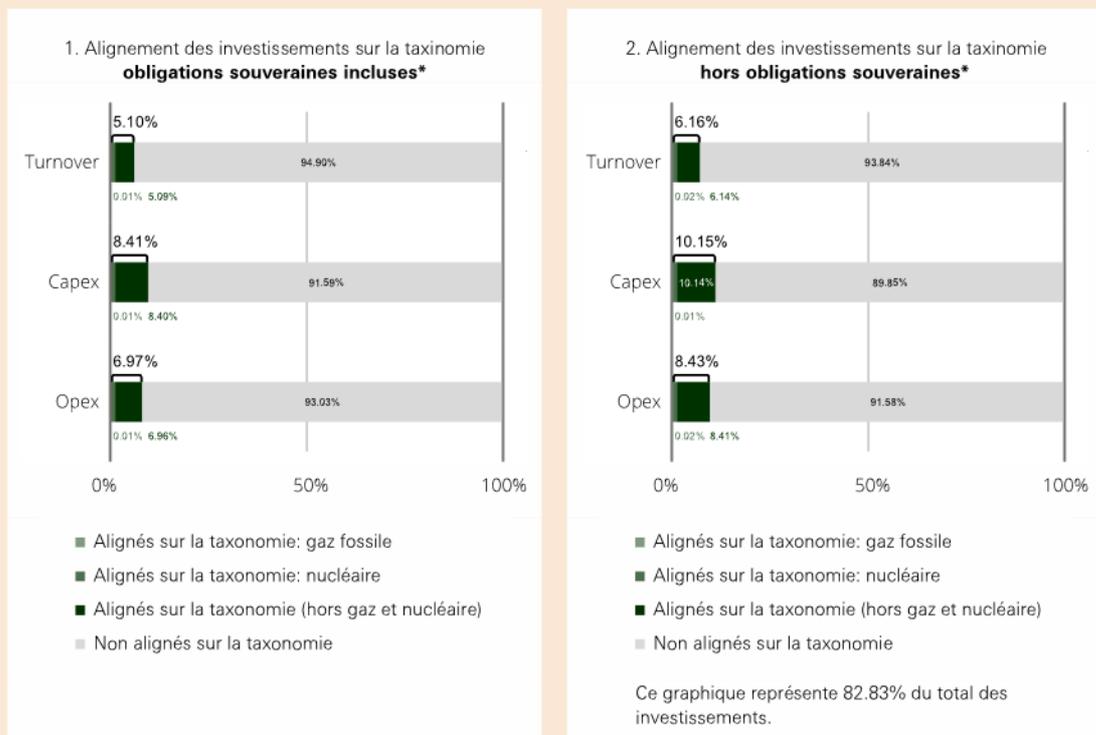
<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines \* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

For the reference period the Fund's share of investment in transitional activities was 0,34% and the share of investment in enabling activities was 3,80%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Indicateur	2023-24
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.01%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	5.09%
Chiffre d'affaires - Non alignés sur la taxonomie	94.90%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.01%
CapEx - Non alignés sur la taxonomie	8.40%
CapEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	91.59%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.01%
OpEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	6.96%
OpEx - Non alignés sur la taxonomie	93.03%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Les investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE représentait 25,14%. Le fonds ne s'est pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Le FCPE ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du FCPE examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?**

Le FCPE peut détenir des liquidités, des produits dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Les instruments dérivés sont utilisés dans une optique de réalisation de l'objectif de gestion (exposition, couverture).



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?**

Un des objectifs du fonds est de surperformer le benchmark sur la note HSBC ESG. La note ESG du fonds est supérieure à celle de l'indice de référence retenu (6.67 pour le fonds par rapport à 6.30 pour l'indice de référence).

Le choix des titres actions, obligations privées et obligations d'Etat et assimilés prend systématiquement en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S, et G) afin d'améliorer la note E.S.G de chaque sous-portefeuille : « actions », « titres de créances émis par des états » et « titres de créance émis par des entreprises », composant le portefeuille par rapport à la note E.S.G du sous-portefeuille correspondant de l'indice de référence.

Le fonds doit également avoir une intensité de gaz à effet de serre inférieure à l'intensité de gaz à effet de serre de son indicateur de référence composite.

C'est bien le cas pour l'année 2024 : 86.87 pour le fonds contre 97.87 pour l'indice de référence (mesuré en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires).

En plus de la note ESG du portefeuille et de l'intensité de gaz à effet de serre, sont prises en considération par le FCPE les autres principales incidences négatives ci-après :

- PAI

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le fonds :

- 1/ Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- 2/ Exposition à des armes controversées.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.